

OPTIMISER LES RELATIONS FINANCIÈRES ENTRE LES INTERCOMMUNALITÉS ET LES COMMUNES MEMBRES

Programme

A QUOI SERT UN PACTE FINANCIER ET FISCAL ?

- Notion de pacte financier et fiscal
- Pourquoi mettre en place un pacte financier et fiscal : volonté politique ou obligation légale ?
- Comment se met en place un pacte financier et fiscal
- Exemple d'un pacte financier et fiscal

LA DGF ET LA DGF BONIFIÉE

- La DGF et les évolutions récentes
- La réforme de la DGF et son impact sur les budgets communautaires et municipaux
- La notion de DGF bonifiée
- Comment bénéficier de la DGF bonifiée

LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

- Définition de l'attribution de compensation
- Comment sont déterminées les attributions de compensation ?
- Les attributions de compensations : figées ou comment peuvent-elles évoluer ?

LA DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE

- Une possibilité mais aussi une obligation légale
- Quels critères retenir pour mettre en place une dotation de solidarité communautaire ?

LES FONDS DE CONCOURS

- Définition des fonds de concours
- Comment les mettre en place ?
- Qui peut bénéficier des fonds de concours ?

LE FPIC

- Le FPIC c'est quoi ?
- L'essentiel à savoir sur la façon dont sont calculées les contributions ou les versements au FPIC
- Quel choix de répartition à opérer au sein de l'intercommunalité

Durée de la formation

1 jour

Objectifs

- Connaître les relations financières entre les communautés et les communes
- Comprendre les évolutions possibles et les adaptations pouvant être mises en œuvre
- Etre mieux à même d'exercer les choix financiers

Nombre maximum de participants: 8 personnes

Modalités d'inscription

900 par jour et par personne
Prestation de formation professionnelle continue exonérée de TVA

contact@actions-finance.com

+ 33 1 47 20 37 30

www.actions-finance.com

Lieu

Paris Centre

OPTIMISER LES RELATIONS FINANCIÈRES ENTRE LES INTERCOMMUNALITÉS ET LES COMMUNES MEMBRES

Animations pédagogiques

Quiz, apports théoriques et échanges

Durée de la formation

1 jour

Objectifs

- Connaître les relations financières entre les communautés et les communes
- Comprendre les évolutions possibles et les adaptations pouvant être mises en œuvre
- Être mieux à même d'exercer les choix financiers

Nombre maximum de participants: 8 personnes

Modalités d'inscription

900 par jour et par personne
Prestation de formation professionnelle continue exonérée de TVA

contact@actions-finance.com

+ 33 1 47 20 37 30

www.actions-finance.com

Lieu

Paris Centre